



Contact :

Yannick WELTZ
80 rue de la Paix
67440 SCHWENHEIM
☎ 09 51 45 53 94
📠 07 81 66 16 90
✉ veloevasionsaverne2016@gmail.com

Notice explicative pour la prise de licence

Saverne le 18.12.2018

1. Choix du type de licence : faites votre choix...



vélo rando ou **vélo sport**, le choix **vélo balade** n'est pas proposé dans notre club.

Qu'est ce qui diffère ? voir **le tableau des licences** en annexe (le prix est le même pour les 3).

2. Certificat Médical de Non Contre-Indication ou **CMNCI** :

Pour le **vélo rando**, il est obligatoire tous les 5 ans. Si votre CMNCI date d'avant le 01.01.2016, il faudra en fournir un de votre médecin pour 2018. S'il date d'après cette date, il vous faudra remplir le Questionnaire de Santé « **QS-Sport** » fourni en annexe.



Dans la mesure où toutes les réponses seraient négatives, pas de CMNCI à fournir. Si au moins une des réponses est positive, le CMNCI devient obligatoire. Ce questionnaire engage votre propre responsabilité. Il est à conserver par vos soins et en aucun cas vous ne devez nous le fournir. Il vous suffira d'attester de votre bonne santé en cochant une case sur le bulletin d'inscription.

Pour le **vélo sport**, il est obligatoire chaque année

3. Bulletin d'adhésion :

Une seule personne par bulletin

	VELO EVASION SAVERNE ET ENVIRONS UN BULLETIN D'ADHESION PAR ADHERENT ANNEE 2019			Première adhésion <input type="checkbox"/>		FEDERATION FRANCAISE de CYCLOTOURISME (FF Vélo) Licence + Assurance Cotisation Club de 12€ incluse
	Site Internet: www.velo-evasion-saverne.net Contact: velevasionsaverne2016@gmail.com			Renouvellement <input type="checkbox"/>		
NOM	PRENOM	Né(e) le	N° licence	N° Tél. domicile	N° Tél. portable	Route (R) <input type="checkbox"/>
WELTZ	Yannick	01/01/2018	123456	03.88.12.34.56	06.12.34.56.78	VTT (V) <input checked="" type="checkbox"/>
Adresse :		Code postal :		Localité :		R+V <input type="checkbox"/>
Courriel de l'adhérent :		Ecole VTT Jeune de 8 à 18 ans <input type="checkbox"/>		Droit à l'image OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		Pratique le V.A.E. <input type="checkbox"/>

Le bulletin d'inscription est à remplir à la main ou numériquement. N'oubliez pas de cocher les cases nécessaires à votre choix de formule et à votre CMNCI. Veuillez signer ce dernier.

4. Document d'assurance :

Veuillez remplir le document Allianz et le signer. 1 formulaire par personne est à fournir dans le cas d'une famille.

Notice d'information - Saison 2019		Allianz							
<p>Fédération française de cyclotourisme</p> <p>Conformément aux articles L3211, L3212, L3213 et L3214 du Code du Sport et de l'article L141 du Code des assurances</p> <p>Fédération française de cyclotourisme</p> <p>Cette notice est annexée au présent bulletin d'adhésion. Elle vous informe des garanties couvertes par la Fédération française de cyclotourisme et de la Fédération française de cyclotourisme, vous pouvez bénéficier de garanties d'assurance de personnes couvrant les accidents corporels et les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p> <p>• L'adhésion au présent bulletin d'adhésion constitue un contrat d'assurance de personnes couvrant les accidents corporels et les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p> <p>• Si l'accident est imputable à une faute de votre part, la Fédération française de cyclotourisme ne prend pas en charge les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p>									
<p>Nature de la garantie</p> <table border="1"> <tr> <th>Responsabilité civile - Dommages Matériels et Immatériels</th> <th>Montant</th> <th>Prime</th> </tr> <tr> <td>Non acquies</td> <td>5 000 €</td> <td>15 000 €</td> </tr> </table>		Responsabilité civile - Dommages Matériels et Immatériels	Montant	Prime	Non acquies	5 000 €	15 000 €	<p>Les garanties optionnelles proposées</p> <p>Si l'accident est imputable à une faute de votre part, la Fédération française de cyclotourisme ne prend pas en charge les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p> <p>• Si l'accident est imputable à une faute de votre part, la Fédération française de cyclotourisme ne prend pas en charge les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p> <p>• Si l'accident est imputable à une faute de votre part, la Fédération française de cyclotourisme ne prend pas en charge les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p>	
Responsabilité civile - Dommages Matériels et Immatériels	Montant	Prime							
Non acquies	5 000 €	15 000 €							
<p>Indemnités journalières</p> <table border="1"> <tr> <th>Indemnité journalière</th> <th>Montant</th> <th>Prime</th> </tr> <tr> <td>Non acquies</td> <td>30 000 €</td> <td>90 000 €</td> </tr> </table>		Indemnité journalière	Montant	Prime	Non acquies	30 000 €	90 000 €	<p>Les garanties optionnelles proposées</p> <p>Si l'accident est imputable à une faute de votre part, la Fédération française de cyclotourisme ne prend pas en charge les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p> <p>• Si l'accident est imputable à une faute de votre part, la Fédération française de cyclotourisme ne prend pas en charge les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p> <p>• Si l'accident est imputable à une faute de votre part, la Fédération française de cyclotourisme ne prend pas en charge les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p>	
Indemnité journalière	Montant	Prime							
Non acquies	30 000 €	90 000 €							
<p>Indemnités journalières</p> <table border="1"> <tr> <th>Indemnité journalière</th> <th>Montant</th> <th>Prime</th> </tr> <tr> <td>Non acquies</td> <td>30 000 €</td> <td>90 000 €</td> </tr> </table>		Indemnité journalière	Montant	Prime	Non acquies	30 000 €	90 000 €	<p>Les garanties optionnelles proposées</p> <p>Si l'accident est imputable à une faute de votre part, la Fédération française de cyclotourisme ne prend pas en charge les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p> <p>• Si l'accident est imputable à une faute de votre part, la Fédération française de cyclotourisme ne prend pas en charge les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p> <p>• Si l'accident est imputable à une faute de votre part, la Fédération française de cyclotourisme ne prend pas en charge les dommages matériels et immatériels de votre véhicule.</p>	
Indemnité journalière	Montant	Prime							
Non acquies	30 000 €	90 000 €							

5. Document « Sphère Jeunesse » :

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

Sphère Jeunesse

AUTORISATION PARENTALE PRATIQUE DU CYCLOTOURISME EN CLUB

Ce document n'est à fournir que par les jeunes de l'école cyclo et chaque année. Veuillez signer ce dernier

6. Règlement :

Un chèque libellé à l'ordre de Vélo Evasion Saverne ou, vous pouvez cette année verser votre cotisation par virement bancaire. Les coordonnées bancaires sont renseignées au bas du bulletin d'inscription. Pour une famille et contrairement au bulletin d'inscription qui, je vous le rappelle, est de 1 par personne, le règlement se fera en un seul versement.